

LOGICIEL EGIMMO version 1.83
Documentation complémentaire
Mandat prévisionnelle et mandat définitif

Rappel du principe de l'extourne (voir annexes I et II)

Si la facture d'un bien à inventorier, mis en service à la fin de l'exercice N, n'est pas parvenue au 31/12/N, on crée néanmoins la fiche de ce bien avec une valeur estimée en émettant un mandat prévisionnel au titre de l'année N puisque l'acquisition est à imputer au budget et à la comptabilité de l'année N.

Une fois la facture parvenue, par conséquent au-delà du 31/12/N, la valeur définitive est enregistrée dans la comptabilité de l'exercice N+1 en émettant un mandat définitif et la différence avec la valeur estimée est imputée au budget N+1.

Au préalable, pour ne pas enregistrer sur les deux exercices comptables N et N+1 une valeur totale supérieure à la valeur définitive du bien, on contrepasse (on extourne) au début de l'exercice N+1 les écritures relatives au mandat prévisionnel de l'exercice N en émettant un mandat d'extourne.

A - Nouvelle fiche d'inventaire

Figure 1 – Nouvelle fiche d'inventaire

La nouvelle fiche d'inventaire comporte 2 parties supplémentaires :

Partie « Mandat »

Elle est située en haut de la fiche. Les informations sur le mandat y sont plus précises et complètes que dans l'ancienne fiche,

Par défaut, le mandat est définitif et, pour la plupart des acquisitions de l'exercice en cours, il le reste puisque leurs valeurs facturées sont connues avant le 31/12. La saisie de la **date**, du **bordereau**, du **numéro du mandat** et de la **référence de la facture** bien que facultative est fortement conseillée pour faire le lien entre la fiche d'inventaire et le mandat correspondant.

Partie « Imputation budgétaire »

Elle est située en bas de la fiche coté « Description ».

L'imputation budgétaire d'une acquisition vient compléter son imputation comptable. La saisie du **service**, du **domaine** et de l'**activité** est facultative mais elle est très utile pour indiquer l'imputation budgétaire sur la liste des biens avec un mandat prévisionnel.

B – Le mandat prévisionnel

Pour un bien acquis en fin d'année et dont la facture n'est pas parvenue au 31/12, le mandat étant par défaut considéré comme définitif, il faut le qualifier de prévisionnel car sa valeur ne peut être qu'estimée. La saisie du **numéro** et de la **date** de mandat doit être valide (le numéro doit être un entier et la date doit être de l'exercice en cours) pour qualifier le mandat de prévisionnel en cliquant sur le bouton de commande « **Prévisionnel** ».

Remarque importante

Le bouton de commande « **Prévisionnel** » n'apparaît sur la fiche que pendant l'exercice où a été créée la fiche d'inventaire et uniquement à partir de 2014. Par ailleurs, la fiche ne doit être ni en cours de création ou de modification, ni l'objet d'une proposition de sortie, d'une sortie ou d'une réaffectation.

Si, comme dans la majorité des cas, le bouton de commande « **Prévisionnel** » n'est pas utilisé, la fiche reste avec son mandat définitif et le bouton disparaît dès la clôture de l'exercice.

Années	Durée en jours	Annuité
2014	15	10,00
2015 à 2018	360	240,00
2019	345	230,00

Période	Jours	Annuité
2014	15	10,00
Avant 2014	0	0,00
Total	15	10,00
VNC	1785	1190,00

Compte	Type amort.	Montant
1312	QUOTE-PART SUBV.C	1100,00
1313	QUOTE-PART SUBV.C	100,00

Figure 2 – Fiche d'inventaire avant de cliquer sur le bouton « Prévisionnel »

Procédure

Si la saisie de la fiche est complète et, en particulier, si le numéro et la date du mandat prévisionnel sont valides, il suffit de cliquer sur le bouton de commande « **Prévisionnel** » pour déclarer le mandat prévisionnel.

Cette opération s'effectue après le 31/12 de l'année comptable de la fiche d'inventaire c'est-à-dire après avoir constaté l'absence de la facture.

Affichage

L'utilisateur peut facilement reconnaître qu'une fiche a un mandat prévisionnel grâce à :

- la mention "*Prévisionnel*" inscrite sous **Mandat**,
- la présence du bouton de commande « **Définitif** » à la place du bouton « Prévisionnel ».

LYCEE TEST - Fiche d'inventaire : Aa00002V

Année: 2014 | Division: ... | Création: 04/02/2015 | Modification: 25/02/2015 | Utilisateur: INT

Mandat	Bordereau	Numéro	Date	Référence facture
Prévisionnel		2	31/12/2014	FACTURE ESTIMEE

Référence	Désignation	Entré le	Prix	Nombre	Valeur	Durée
Aa00002V	FICHE TEST 2	16/12/2014	1200.00	1	1200.00	5

Marque: M2
 Type / modèle: T2
 N° série/matr.: NS2
 Caractéristiques: METALLIQUE
 Fournisseur: MERLIN
 Observations: FICHE PRINCIPALE
 Imputation budgétaire: Service: OPC (Opérations en capital), Section: Investissement, Activité: ND, Domaine: ND

Imputation comptable:
 Cpte immob.: 215 (215)
 Cpte amort.: 2815 (D.INS.TEC.MAT.OUT.)
 Mode amort.: LP (Linéaire prorata temporis)

Plan d'amortissement:

Années	Durée en jours	Annuité
2014	15	10,00
2015 à 2018	360	240,00
2019	345	230,00

Amortissements subis au 31/12/2014:

Période	Jours	Annuité
2014	15	10,00
Avant 2014	0	0,00
Total	15	10,00
VNC	1785	1190,00

Financements:

Compte	Type amort.	Montant
1312	QUOTE-PART SUBV.C	1100,00
1313	QUOTE-PART SUBV.C	100,00

Figure 3 – Fiche d'inventaire avec un mandat prévisionnel

Par ailleurs, l'utilisateur peut vouloir rechercher une fiche d'inventaire avec mandat prévisionnel dans la liste de l'inventaire. Il lui suffit de repérer l'existence du caractère '**E**' dans la colonne « **Estimée** » située avant la colonne « **Valeur** ».

Egimmo Euro 1.83.0.0 - [Inventaire : LYCEE TEST - Exercice : 2014 - Code d'assistance : 460SYRLGNM]

Critères de recherche: Référence, Année de, Compte, Désign., type, Marque, série, Approfondir

Tous
 Tous sauf Sortis/ Réaffectés
 Sortis/Réaffectés
 Demandes de sortie
 Mandats prévisionnels

Année	Référence	Désignation	Marque	Type	Série	Date d'entrée	Div.	Cpt.immo	Bord/n° mt	Date mt	Valeur	Estim	VNC	Amortissement	Durée	Nbre	Sort.	Réal.	Stoc.	Dmd.	Fournisseur	Nature	Local	Cré 1	Cré 2	Resp.
2014	Aa00002V	FICHE TEST 2	M2	T2	NS2	16/12/2014	...	215	2	31/12/2014	1200.00	E	1190.00	10.00	5	1					MERLIN	...	100	INT
2013	Aa00001V	FICHE TEST 1	M1	T1	NS1	21/03/2013	...	218	7	30/12/1999	1800.00		1480.00	320.00	10	1					INCONNU
2014	C800001V	FICHE TEST 3	M3	T3	NS3	01/12/2014	...	215	7	31/12/2014	2400.00	E	2380.00	20.00	10	1					MERLIN

Bien n° 3 sur 3

Figure 4 – Liste d'inventaire avec des fiches au mandat prévisionnel

Pour faciliter sa recherche, il peut utiliser le nouveau filtre « **Mandats prévisionnels** » qui regroupe toutes les fiches ayant un mandat prévisionnel, c'est-à-dire qui ont '**E**' dans la colonne « **Estimée** ».

Comment annuler un mandat prévisionnel ?

La méthode d'annulation dépend de l'année comptable de la fiche d'inventaire.

- Si l'année est égale à l'exercice en cours, il suffit de cliquer sur le bouton « **Définitif** ». Le cas échéant, il reste à modifier les informations du mandat.
- Si l'année est inférieure à l'exercice en cours, le fait de cliquer sur le bouton « **Définitif** » ouvre la fenêtre de création d'une fiche complémentaire où il suffit de saisir le mandat définitif et de valider la valeur définitive égale par défaut à la valeur estimée. En effet, dans ce cas, non seulement aucune fiche complémentaire n'est créée mais la fiche se retrouve avec un mandat définitif.

Peut-on modifier, supprimer, sortir ou réaffecter une fiche d'inventaire ayant un mandat prévisionnel ?

Non, la fiche doit avoir un mandat définitif.

Si l'année comptable de la fiche n'est pas clôturée, il est possible de corriger une erreur de saisie en annulant d'abord le mandat prévisionnel. Une fois les corrections effectuées, on peut à nouveau cliquer sur le bouton « **Prévisionnel** » pour peu que les corrections n'aient pas interdit son réaffichage.

C – Liste des mandats prévisionnels

La date et le numéro de mandat complétés par les imputations budgétaire et comptable permettent d'éditer avec précision la liste des mandats prévisionnels comparable par rapprochement avec les listes de la comptabilité générale relatives à l'extourne.

Procédure

L'utilisateur doit sélectionner « RCBC – Liste des mandats prévisionnels » dans le menu « Editions » ce qui ouvre la fenêtre de paramétrage de l'édition.

Il doit choisir entre les biens immobilisés (série V) et les biens répertoriés (série R)

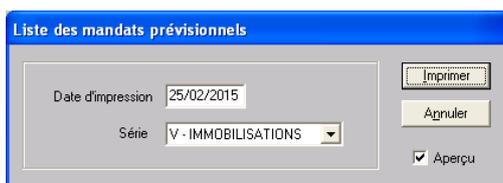


Figure 5 – Paramétrage de la liste des mandats prévisionnels

Exercice 2015												
Année 2014												
Mandat prévisionnel				Imputation				Fournisseur		Bien inventorié		
Boit.	N°	Date	Montant	Référence	Service	Domaine	Activité	Compte	Référence	Date entrée	Designation	
	1	31/12/2014	2 400,00		OPC	.	.	215	MERLIN	Ca00001V	01/12/2014	FICHE TEST 3
	2	31/12/2014	1 200,00	FACTURE ESTIMEE	OPC	.	.	215	MERLIN	Aa00002V	16/12/2014	FICHE TEST 2
SOUS TOTAL			2014	3 600,00								
TOTAL GEN.				3 600,00								

Figure 6 – Liste des mandats prévisionnels

Très important

Lorsqu'on lance l'édition à l'exercice N, la liste présente les mandats prévisionnels de l'exercice N-1, puis N-2, etc.

Lorsque les mandats prévisionnels ont été remplacés par les mandats définitifs, ils n'apparaissent plus dans la liste.

D – Création d'une fiche complémentaire

A l'exercice N+1 (ou plus), un mandat prévisionnel sur une fiche d'inventaire d'année N signifie que la valeur X du bien a été estimée à l'exercice N faute d'avoir eu la facture au 31/12/N.

Une fois la facture reçue à l'exercice N+1, l'enregistrement de la valeur définitive Y implique, dans la version actuelle du logiciel, la création d'une fiche complémentaire à la fiche, appelée désormais principale, sous la condition que la valeur définitive soit différente de la valeur estimée.

L'écart entre ces deux valeurs, $E=Y-X$, devient alors la valeur de la fiche complémentaire tandis que la fiche principale conserve la valeur X qui devient alors définitive.

Procédure

L'utilisateur doit cliquer sur le bouton de commande « **Définitif** » pour ouvrir la fenêtre « Création de la fiche complémentaire ».

Les informations y sont organisées en 3 colonnes :

- à gauche, figurent les données de la fiche principale à savoir l'année comptable, le mandat prévisionnel et la valeur estimée ;
- à droite, figureront les mêmes données, saisies ou calculées, pour la fiche complémentaire.
- au centre, la colonne sert d'intermédiaire.

Mandat	prévisionnel (Fiche principale)		définitif (Fiche complémentaire)
Exercice	2014		2015
Bordereau / Num.	2		
Date	31/12/2014		/ /
Acquisition	estimée (Fiche principale)	définitive	différentielle (Fiche complémentaire)
PU TTC	1 200,00	1 200,00	0,00
Nombre	1	1	1
Valeur	1 200,00	1200,00	0,00

Valider avec un écart différent de 0 implique la création d'une fiche complémentaire associée à la fiche prévisionnelle d'origine.

Annuler Valider

Figure 7 – Fenêtre de création de la fiche complémentaire

La saisie du **bordereau**, du **numéro**, de la **date** du mandat définitif puis de la **valeur** définitive du mandat permet de valider pour

- créer la fiche complémentaire par duplication de la fiche principale si le mandat définitif est valide et si la valeur définitive est différente de la valeur estimée,
- afficher les financements à ajuster.

Mandat	prévisionnel (Fiche principale)		définitif (Fiche complémentaire)
Exercice	2014		2015
Bordereau / Num.	12 239		12 239
Date	31/12/2014		12/01/2015
Acquisition	estimée (Fiche principale)	définitive	différentielle (Fiche complémentaire)
PU TTC	1 200,00	1 320,00	120,00
Nombre	1	1	1
Valeur	1 200,00	1320,00	120,00

Valider avec un écart différent de 0 implique la création d'une fiche complémentaire associée à la fiche prévisionnelle d'origine.

Annuler Valider

Figure 8 – Saisie du mandat définitif avant validation

Après avoir validé, l'utilisateur doit modifier les financements jusqu'à ce que leur total soit égal à la valeur définitive.

On distingue 2 cas :

- Cas A : La valeur de la fiche complémentaire est positive.
Les financements existants ne peuvent être qu'augmentés.
De nouveaux financements peuvent être créés.
- Cas B : La valeur de la fiche complémentaire est négative.
Les financements existants ne peuvent être que diminués.

Illustration du cas A

Pour la valeur définitive de 1320, l'utilisateur passe par exemple le premier financement à 1130, le second à 150 et crée un nouveau financement de 40.

Financements	prévisionnels (Fiche principale)	définitifs	différentiels (Fiche complémentaire)
1312	1 100,00	1 130,00	30,00
1313	100,00	150,00	50,00
10681	0,00	40,00	40,00

Figure 9 – Ajustement du financement

Lorsqu'on valide cet ajustement, le financement de la fiche complémentaire est alors de 30 au 1313, de 50 au 1312 et de 40 au 10681.

Les fiches principale et complémentaire se présentent alors comme suit :

Financements	Compte	Type amort.	Montant
1313	QUOTE-PART SUBV.C		50,00
10681	AMTS.REELS		40,00
1312	QUOTE-PART SUBV.C		30,00

Figure 10 – La fiche principale et sa fiche complémentaire

La fiche principale est à gauche (figure 10), se reconnaît à la référence de sa fiche complémentaire située à droite de la durée et au bouton qui permet de l'afficher.

La fiche complémentaire est à droite. Elle se reconnaît à la référence de sa fiche principale dont elle est issue, référence située à droite de la durée.

Le mandat définitif est bien le même sur les 2 fiches.

Très important

La fiche principale ayant été enregistrée en comptabilité l'année N et la fiche complémentaire l'année N+1, l'amortissement au titre de l'année N est bien rattrapé l'année N+1.

En 2014, l'amortissement est limité à celui de la fiche principale, soit $1200/5 \times 15/360 = 10$.

En 2015, l'amortissement de la fiche principale est de 240 et celui de la fiche complémentaire de 25 égale à $120/5 + 120/5 \times 15/360 = 24 + 1$.

Ainsi au total on a $10 + 240 + 25 = 1320/5 \times 15/360 = 275$ égal aux amortissements totaux subis par la valeur définitive de 1320 entre le 16/12/2014 et le 31/12/2015.

Illustration du cas B

Pour la valeur définitive de 2160, l'utilisateur doit équilibrer le financement.

Financements	prévisionnels (Fiche principale)	définitifs	différentiels (Fiche complémentaire)
1021	2 400,00	2 160,00	- 240,00

Figure 11 – Ajustement du financement

Le financement de la fiche complémentaire est alors de -240 au 1021.

Figure 12 – La fiche principale et sa fiche complémentaire

Très important

En 2014, l'amortissement est limité à celui de la fiche principale, soit $2400/10 \times 30/360 = 20$.

En 2015, l'amortissement de la fiche principale est de 240 et celui de la fiche complémentaire de -26 égale à $-(240/10 + 240/10 \times 30/360) = -(24 + 2)$.

Ainsi, au total on a $20 + 240 - 26 = 2160/10 + 2160/10 \times 30/360 = 234$ égal aux amortissements totaux subis par la valeur définitive de 2160 entre le 1/12/2014 et le 31/12/2015.

E – Mise à jour des fiches principale et complémentaire.

On peut mettre à jour la fiche complémentaire soit en la sélectionnant directement dans la liste de l'inventaire soit en y accédant à partir de sa fiche principale.

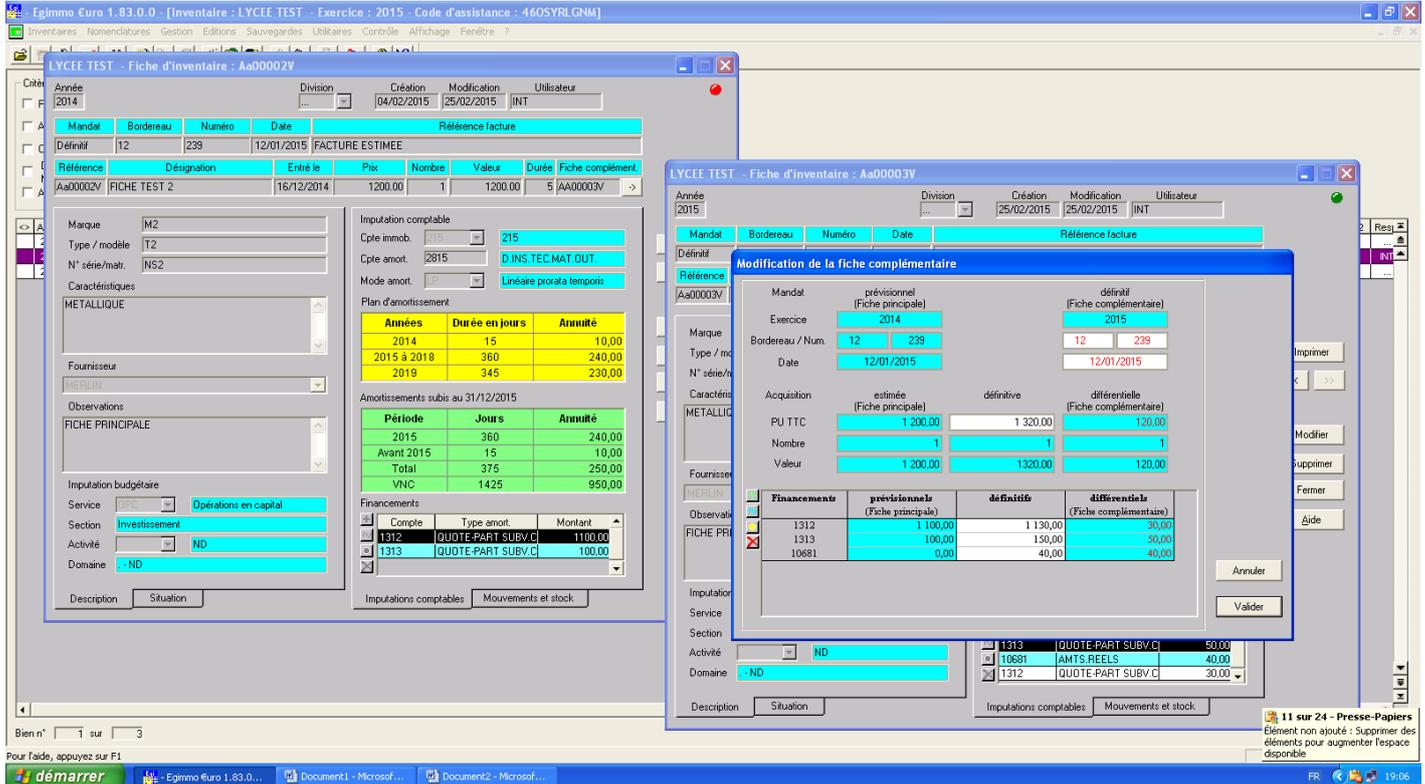


Figure 13 – Fiche principale et sa fiche complémentaire en mise à jour

Mise à jour de la fiche principale

Elle est modifiable à l'exception du prix, du nombre, de l'imputation comptable et du financement.

A la validation, on recopie toutes les modifications sur la fiche complémentaire.

Elle peut être supprimée mais avec sa fiche complémentaire. Les fiches sont supprimées ou seulement blanchies et l'association des 2 fiches disparaît définitivement.

Elle peut être proposée en sortie et sortie mais avec sa fiche complémentaire à la même date et au même motif. L'association des 2 fiches est conservée. Attention, lorsqu'on sélectionne les propositions de sortie dans la liste des biens totalement amortis, on ne fait pas figurer dans la liste les fiches complémentaires.

La réaffectation n'est pas autorisée.

Mise à jour de la fiche complémentaire

Elle est modifiable via la fenêtre « Modification de la fiche complémentaire » analogue à celle de la création. Les calculs, les règles de contrôle et de validation sont identiques.

A la validation, il ne faut recopier que les informations du mandat définitif sur la fiche principale si elles ont été modifiées.

La suppression est possible. La fiche est alors supprimée ou seulement blanchie mais l'association avec la fiche principale disparaît définitivement.

Elle ne peut pas être proposée en sortie ni sortir directement.

La réaffectation n'est pas autorisée.

ANNEXE I

PRINCIPE DE L'EXTOURNE

Pour que la comptabilité puisse respecter le principe de l'annualité budgétaire, le résultat comptable doit prendre en compte toutes les opérations relatives à un même exercice N. Se pose alors un problème de fin d'exercice où il peut y avoir un décalage entre le moment où une opération comptable est effectuée et le moment où la pièce comptable est enregistrée.

Pour y remédier, l'émission des mandats sur les comptes fournisseurs est arrêtée au 31/12/N et, à partir du 1/1/N+1, pendant la période d'inventaire, est procédé à la liquidation provisoire des montants des services faits non encore mandatés, par exemple pour factures non parvenues, en émettant des mandats prévisionnels de montants estimatifs au titre de l'exercice N achevé pour charges ou immobilisations à payer.

C'est donc à l'exercice N+1, qu'a lieu la régularisation par application de la méthode de l'extourne.

Au début de l'exercice N+1, les écritures de charges ou immobilisations à payer passées au titre de l'exercice N sont contre-passées à l'exercice N+1 par l'émission de mandats d'extourne ce qui crée des crédits d'extourne soit aux comptes de charges (classe 6), soit aux comptes de capitaux (classe 1) selon qu'il s'agisse de charges ou d'immobilisations à payer.

A la réception des factures, les mandats définitifs sont émis en utilisant d'abord les crédits d'extourne provenant du budget N (égaux – on le rappelle – aux montants estimés des mandats prévisionnels) et en régularisant enfin avec le budget N+1 en cas d'écarts avec les montants estimés.

Ainsi, si un montant facturé à l'exercice N+1 est supérieur à son estimation à l'exercice N, l'écart est une charge ou une immobilisation supplémentaire financée au crédit d'un compte de produits ou de capitaux et donc imputée au budget N+1.

Si, au contraire, un montant facturé à l'exercice N+1 est inférieur à son estimation à l'exercice N, l'écart est traité à la fin de l'exercice comme un reversement au budget N+1.

La période d'inventaire commence au 1^{er} janvier qui suit l'exercice qui s'achève et a une durée qui dépend de l'EPL ; elle est généralement de 3 semaines.

ANNEXE II

PLANCHES D'ECRITURES COMPTABLES RELATIVES A L'EXTOURNE

1. Charges à payer

Prenons le cas d'une dépense de l'exercice N estimée à 1000€ faute d'avoir reçu la facture avant le 31/12/N.

Exercice N

	6x		4081		7x		441x	
	D	C	D	C	D	C	D	C
Mandat	1000			1000		1000	1000	

Compte 4081 : Fournisseurs - Factures non parvenues.

Exercice N+1

Contre-passation au début de l'exercice N+1 des écritures relatives au mandat estimatif de l'exercice N.

	6x		4081		7x		441x	
	D	C	D	C	D	C	D	C
Soldes d'entrées				1000			1000	
Mandat d'extourne		1000	1000					

A la suite de l'extourne, le compte 6x a un solde créditeur ou crédit extourné

a. Facture reçue de 1000

	6x		4012		7x		441x		5151	
	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C
Crédit d'extourne		1000					1000			
Mandat définitif	1000			1000						
Païement			1000				1000	1000	1000	

Le mandat est imputé intégralement sur le crédit d'extourne de 1000

b. Facture reçue de 1200

	6x		4012		7x		441x		5151	
	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C
Crédit d'extourne		1000					1000			
Mandat définitif	1200			1200		200	200			
Païement			1200				1200	1200	1200	

Le crédit d'extourne de 1000 est insuffisant, le complément de 200 est donc mandaté sur les crédits de l'exercice N+1 (C7x/D441x).

c. Facture reçue de 900

	6x		4012		7x		441x		5151	
	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C
Crédit d'extourne		1000					1000			
Mandat définitif	900			900						
Païement			900				900	900	900	
Ordre					100		100			

A la fin de l'exercice N+1, le solde créditeur de 100 du compte 6x peut être traité avec un ordre de reversement (D7x/C441x).

ANNEXE II suite

PLANCHES D'ECRITURES COMPTABLES RELATIVES A L'EXTOURNE

2. immobilisations à payer

Prenons le cas d'une immobilisation mise en œuvre le 1/12/ N pour 5 ans et estimée à 6000€ faite d'avoir reçu la facture avant le 31/12/N.

Exercice N

	2x	4084	1x	441x
	D C	D C	D C	D C
Mandat prévisionnel	6000	6000	6000	6000

Compte 4084 : Fournisseurs d'immobilisations - Factures non parvenues.
L'annuité étant de 1200€, on enregistre un amortissement de $1200 \times 1/12 = 100€$

	28x	6811
	D C	D C
Amortissement	100	100

Exercice N+1

Contre-passation au début de l'exercice N+1 des écritures relatives au mandat estimatif de l'exercice N.

	2x	4084	1x	441x
	D C	D C	D C	D C
Soldes d'entrées	6000	6000	6000	6000
Mandat d'extourne	6000	6000		

L'extourne laisse un crédit au compte 1x sans contrepartie.

a. Facture reçue de 6000

	2x	4042	1x	441x	5151
	D C	D C	D C	D C	D C
Crédit d'extourne			6000	6000	
Mandat définitif	6000	6000			
Paiement		6000		6000	6000

	28x	6811
	D C	D C
Solde d'entrée	100	1200
Amortissement	1200	1200

b. Facture reçue de 6600

	2x	4042	1x	441x	5151
	D C	D C	D C	D C	D C
Crédit d'extourne			6000	6000	
Mandat définitif	6600	6600	600	600	
Paiement		6600		6600	6600

Le crédit de 6000 au compte 1x est insuffisant, le complément de 600 est donc mandaté sur les crédits de l'exercice N+1 (C1x/D441x).

	28x	6811
	D C	D C
Solde d'entrée	100	1330
Amortissement	1330	1330

c. Facture reçue de 5400

	2x	4042	1x	441x	5151
	D C	D C	D C	D C	D C
Crédit d'extourne			6000	6000	
Mandat définitif	5400	5400			
Ordre reversement			600	600	
Paiement		5400		5400	5400

A la fin de l'exercice N+1, la différence entre les soldes des comptes 2x et 1x peut être traité avec un ordre de reversement (D1x/C441x).

	28x	6811
	D C	D C
Solde d'entrée	100	1070
Amortissement N+1	1070	1070